



Le temps de la célébration du
Cinquantenaire de
la Réunification du Cameroun

Publication du Cabinet Civil de la Présidence de la République

février 2014 - N° 002

20 février 2014 - 20th february 2014

CELEBRATION OF THE FIFTIETH ANNIVERSARY OF THE REUNIFICATION OF CAMEROON

Paul et Chantal BIYA

arrivent à Buea



Sans coup férir et sans tambours ni tamtams, S.E.M. Paul Biya est en train de faire le tour du Cameroun. Lui qu'on disait éloigné de ses compatriotes, qui est brocardé parfois dans la presse comme le Président qui aime résider à l'étranger, administre chaque jour, la preuve du contraire. Hier à Ebolowa dans le cadre du Comice agropastoral. A Ebolowa toujours pour poser la première pierre de la construction du barrage hydro-électrique de Memve'ele. A Bertoua pour présider le lancement du chantier de construction du barrage de Lom Pangar.

Le Président s'est rendu auparavant à Bamenda pour le cinquantenaire de l'armée camerounaise, avant de fouler le sol de Maroua, Douala et Kribi pendant sa dernière campagne électorale. Sensible aux malheurs provoqués par les inondations qui ont affectées les régions du Nord et de l'Extrême – Nord, le Président de la République a également enfourché son bâton de pèlerin pour assister en personne ses compatriotes si durement éprouvés.

Au mois de novembre 2013, il s'est rendu à Douala à nouveau pour poser la première pierre de la construction du 2e pont sur le Wouri et inaugurer l'usine de gaz de Logbaba.

Tous ces déplacements ont quelque chose en commun. Le président Paul Biya n'a jamais écourté son séjour comme parfois on s'y attendait. Bousculant parfois le protocole, le chef de l'Etat l'a même souvent rallongé, comme à Bamenda et à Douala. La preuve par quatre qu'il se plaît dans le pays profond et qu'il entend écouter ses compatriotes pour mieux appréhender leurs problèmes et y apporter des solutions en tant que de besoin. S.E.M. Paul Biya inaugure ainsi à la barbe de ses contempteurs, un nouveau bail avec ses compatriotes. Bail fait de confiance et de respect mutuels dans la poursuite des objectifs qu'ils se sont librement donnés. Car il reste convaincu, comme il ne cesse de le dire dans ses discours, que c'est ensemble que nous ferons le Cameroun.

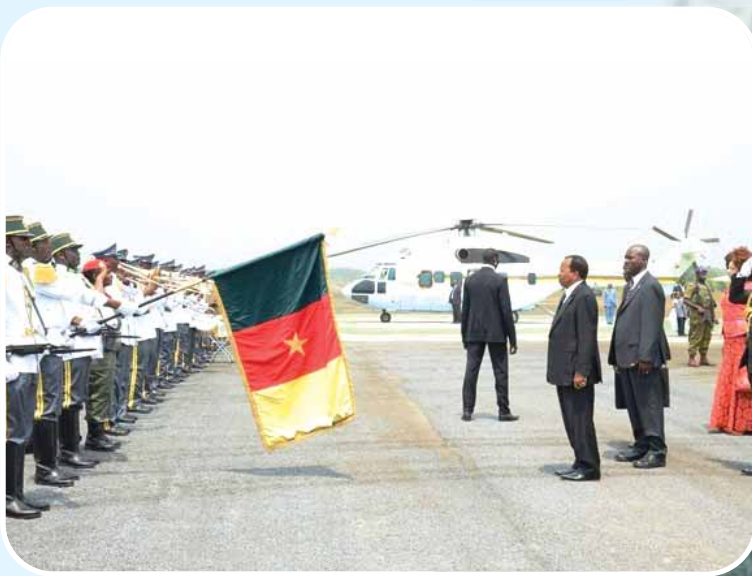
A cet effet, le Président de la République montre l'exemple, que dis-je, deviens l'exemple à suivre dans cette quête de l'harmonie globale qu'on n'obtient que par la réduction des tensions entre les différentes strates de la société. Du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest, le Nom ngui'i s'abreuve aux sources diverses de son pays.

Au finish, dans cette osmose qui résulte de la démultiplication de ces contacts spontanés avec le pays profond, il se bonifie comme le vin en vieillissant. Parce que c'est un président BIYA au faite de son art politique que le peuple camerounais découvre chaque jour. Aujourd'hui c'est au tour de Buea, de profiter de la visite du Chef de l'Etat. Et au regard des investissements réalisés, l'ex capitale du Cameroun à l'époque des allemands s'en tire à bon compte. Reste aux populations et aux responsables locaux de prendre grand soin de ce patrimoine douloureusement acquis.

AU CONTACT DU PAYS PROFOND

ARRIVÉE DE PAUL ET CHANTAL BIYA A TIKO





A REPORT OF THE ACTIVITIES OF THE “STUDIES, CONFERENCES AND DEBATES” COMMISSION

By
Prof Jacques FAME NDONGO
Minister of Higher Education
President of the “Studies, Conferences
and Debates” Commission.



On the Highest Instructions of His Excellency Paul BIYA, President of the Republic, Head of State, I am in charge of the Commission mentioned above under the supervision of Minister Martin BELINGA EBOUTOU, Director of the Civil Cabinet at the Presidency of the Republic and President of the National Organizing Committee of the Golden Jubilees of the Independence and Reunification of Cameroon. So far, the commission placed under my responsibility has organized several activities including the following:

1. The Televised-Debate of April 4, 2013 in the Amphitheatre 700 of the University of Yaounde I, on the topic “Cameroon at the United Nations Organization: 1945-1961”. The issue at task was to provide the opportunity to Cameroonians (intellectuals of the highest caliber and actors or witnesses of history) to revisit the evolution of the State of Cameroon from independence through reunification. One of its objectives was to give the opportunity to post-independence generations to get acquainted with the history of Cameroon and therefore, better grasp its future. The Conference debate was presided over by Minister Martin BELINGA EBOUTOU, Director of the Civil Cabinet at the Presidency of the Republic and President of the National Organizing Committee (NOC) of the Golden Jubilees of the Independence and

Reunification of Cameroon. It brought together a cross section of Cameroonians, intellectuals, actors and witnesses of history including late Mr ABEL EYINGA, one of the most radical militants of the UPC. The televised debate had three sub-themes, including the following:

- The reunification of the two States of Cameroon: explanations on the legal progress;
- The historic development of the State of Cameroon;
- From the League of Nations to the United Nations: The reunification procedures of Cameroon.

2. The Conference-Debate of Foullassi in Sangmalima on April 17, 2013 took place at the Temple of the EPC on the site of the Former Foullassi Secondary school (Ecole Normale de Foullassi) on the topic “the National Anthem”. It should be noted that the origin of the national Anthem via the rallying song emanates from this institution and the commission was fortunate to have the lone survivor of that School, Mr Anatole EBONGO (class of 1927), 101 years old at the time to be part of the President of NOC, representing the President of NOC touched on the judicial basis of the National anthem, its origin, its lexicology, its evolution and the wordings of the anthem with some panelists

challenging the regularity of the French and English versions. Its sub-themes are as follows:

- Bases, justifications and significance of the National anthem;
- Determinants for the choice of music (lexicology, genre, and musicology);
- From rallying song to the National Anthem: history of a symbol.

3. The Conference-Debate of Foumban on April 30, 2013 on the topic “the contribution of the Foumban Conference to the reunification process. This event which was chaired by the Governor of the West Region took place on the site of the Foumban Conference of 1961, now hosting the Lycée Classique de Foumban. The main thrust of this debate among others, was to decode the anthropological determinants of the choice of the town of Foumban to host the reunification conference and the stakes of that conference. Well-known personalities also took part at this event in the likes of the Sultan of Foumban, just to mention this one. The conference-debate had the following as sub-themes:

- Socio-anthropological determinants of the choice of the town of Foumban;
- The stakes of the Foumban Conference;
- The contribution of various stake holders to the conference.

4. The Buea Major Colloquium on the topic “from reunification to integration: 50 years of Nation building” was presided over by Mr Philemon YANG, Prime Minister, Head of Government, personal representative of the President of the Republic, Head of State. This activity which marked the climax of events of this commission took place on the backdrop of the Head of State’s address to the Nation on February 10, 2014 in which he asserted inter alia “...those who dreamed of independence and national unity were young people like you. They differed in many respects: ideology, party, strategy and tactics. But the goal was clear:



FREEDOM.” The end result of the colloquium is that in spite of the diversity that characterizes us Cameroonians, we are “one and indivisible “as the Prime Minister, Head of Government intimated and are bound by the same destiny. The Presiding Officer further informed the audience that there is no taboo topic as far as discussions about the independence and reunification of our dear and beloved country is concerned. In fact, discourses during this colloquium delved into aspects concerning the SCNC. Concerning the later, the Prime Minister advised SCNC to organized themselves into a political party and stop their calls for secession. It is only on this basis, he emphasized that they would be able to engage discussions with Institutions of the Republic of



Cameroon. Amongst the panelists were jurists, lawyers, economists, businessmen, traditional chiefs, a Senator, civil society personalities like NJOH LITUMBE, a Bishop, an Imam, a former Moderator of the PCC and renowned musicians such as Mr Ekambi Brillant and Prince Afo Akom Yerima.

The four sub-themes of the Major Colloquium of Buea were the following:

- Cameroon’s national unity: myth or reality?;
- the dynamics of integration 50 years after (socioeconomic, political, scientific, sports, linguistic, medical judicial, musical, cultural aspects, etc.);
- the dynamics of convergence between the two Francophone and Anglophone school sub-systems;
- Bilingualism, 50 years after Cameroon’s reunification: stakes and prospects.

At the end of this first phase of the activities of the “Studies, Conferences and Debates” Commission, the next phase of activity involves the publication of two major documents: the collection of presentations and testimonies and the re-writing of the History of Cameroon by Cameroonians.

LA GRÂCE PRESIDENTIELLE



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

PRESIDENCY OF REPUBLIC

SECRETARIAT GENERAL

COMMUNIQUE

A l'occasion de la célébration du Cinquantenaire de la Réunification du Cameroun, LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, SON EXCELLENCE PAUL BIYA, a signé ce jour un décret portant commutation et remise de peines au bénéfice de personnes condamnées et détenues pour infractions diverses.

Pris en vertu du pouvoir régalien et des prérogatives que lui confère la Constitution, cet acte de mansuétude et d'humanisme du CHEF DE L'ETAT célèbre, en ce moment historique pour la Nation, les idéaux et vertus d'unité nationale, de paix et de tolérance auxquels le Peuple camerounais est profondément attaché./-

Fait à Yaoundé, le 18 FEV. 2014

Le Ministre,
Secrétaire Général de la Présidence
de la République,

Ferdinand NGOH NGOH

DÉCRET PRÉSIDENTIEL PORTANT REMISE DE PEINES



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX – TRAVAIL-PATRIE

DECRET N° 2014/058 DU 18 FEV. 2014

portant commutation et remise de peines.-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DU FICHER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE
COPIE CERTIFIEE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Constitution ;
- VU la loi n° 67/LF/1 du 12 juin 1967 portant institution du Code Pénal et ses modificatifs subséquents ;
- VU la loi n° 82/14 du 26 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature,

DECRETE:

Article 1^{er}.- Les remises de peines suivantes sont accordées aux personnes définitivement condamnées à la date de signature du présent décret :

- 1) Une commutation en un emprisonnement à vie en faveur des personnes originellement condamnées à la peine de mort ;
- 2) Une commutation en une peine de vingt-cinq (25) ans d'emprisonnement en faveur des personnes originellement condamnées à la peine de mort, et dont la peine a déjà été commuée en une peine d'emprisonnement à vie ;
- 3) Une commutation en une peine de vingt (20) ans d'emprisonnement en faveur des personnes originellement condamnées à une peine d'emprisonnement à vie non encore commuée ;
- 4) Une commutation en peine à temps de vingt-cinq (25) ans en faveur des personnes originellement condamnées à une peine d'emprisonnement à vie, pour détournement de deniers publics, et dont le séjour en milieu carcéral, en raison de ladite condamnation, est supérieur ou égal à dix (10) ans ;
- 5) Une remise totale de la peine restant à purger en faveur des personnes condamnées à une peine d'emprisonnement à temps, pour détournement de deniers publics, et dont le séjour en milieu carcéral, en raison des condamnations intervenues, pour des infractions de même nature, est supérieure à dix (10) ans ;

DÉCRET PRÉSIDENTIEL PORTANT REMISE DE PEINES



- 6) Une remise de peine de dix (10) ans en faveur des personnes originellement condamnées à une peine d'emprisonnement à temps, pour détournement de deniers publics, et dont le séjour en milieu carcéral, en raison de ladite condamnation, est inférieur à dix (10) ans ;
- 7) Une remise de peine de trois (03) ans en faveur des personnes originellement condamnées à la peine de mort, et dont la peine a déjà été commuée en une peine d'emprisonnement à temps ;
- 8) Une remise de peine de trois (03) ans en faveur des personnes originellement condamnées à la peine d'emprisonnement à vie déjà commuée en une peine d'emprisonnement à temps ;
- 9) Une remise de peine de trois (03) ans en faveur des personnes originellement condamnées à la peine d'emprisonnement à vie déjà commuée en une peine d'emprisonnement égale ou supérieure à dix (10) ans ;
- 10) Une remise de peine de quinze (15) mois en faveur des personnes originellement condamnées à une peine d'emprisonnement inférieure à dix (10) ans, mais supérieure à cinq (05) ans ;
- 11) Une remise de peine de douze (12) mois en faveur des personnes originellement condamnées à une peine d'emprisonnement inférieure ou égale à cinq (05), mais supérieure à trois (03) ans ;
- 12) Une remise de peine de huit (08) mois en faveur des personnes originellement condamnées à une peine d'emprisonnement inférieure ou égale à trois (03) ans, et supérieure à un (01) an ;
- 13) Une remise de peine de six (06) mois en faveur des personnes originellement condamnées à une peine d'emprisonnement inférieure ou égale à un (01) an.

Article 2 : Pour l'application des remises de peines prévues à l'article 1^{er} ci-dessus, les personnes condamnées mineures au sens du droit pénal, bénéficient en plus du tiers de la remise prévue.

Article 3: a) Les commutations prévues aux alinéas 1, 2 et 3 de l'article 1^{er} prennent effet à compter de la date de signature du présent décret, date à partir de laquelle se calcule la peine privative de liberté restant à purger.

b) En cas de condamnations définitives non confondues, les dispositions de l'article 1^{er} ne s'appliquent qu'à la condamnation en cours d'exécution à la date de signature du présent décret, et si le condamné est encore en liberté, à la peine qu'il doit purger en premier lieu.

DÉCRET PRÉSIDENTIEL PORTANT REMISE DE PEINE



c) En cas de confusion de peines, la remise s'applique à la peine à purger.

Article 4 : Les dispositions de l'article 1^{er} du présent décret sont inapplicables :

- aux personnes en état d'évasion à la date de signature du présent décret ;
- aux récidivistes ;
- aux personnes détenues pour avoir été condamnées pour une infraction commise pendant qu'elles se trouvaient en détention ;
- aux personnes condamnées pour les infractions suivantes :
 - assassinat;
 - corruption, concussion, favoritisme,
 - vol aggravé puni de la peine de mort ;
 - trafic d'influence et prise d'intérêt dans un acte ;
 - fausse monnaie ;
 - fraude douanière ou fiscale ;
 - fraude aux examens et concours ;
 - exportation frauduleuse de devises;
 - détention irrégulière et trafic de déchets toxiques ;
 - détention irrégulière et trafic des stupéfiants ;
 - infraction à la législation sur les armes ;
 - infraction à la législation forestière ;
 - torture.



Article 5 : Le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux est chargé de l'application du présent décret qui sera publié selon la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Yaoundé, le 18 FEV. 2014

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,

PAUL BIYA

PRESIDENTIAL DECREE, TO COMMIT AND REMIT SENTENCES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work Fatherland

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

DECREE N°

2014/058

OF 18 FEB. 2014

To commute and remit sentences

THE PRESIDENT OF THE REPUBLIC

Mindful of the Constitution;

Mindful of law n°67/LF. 1 of 12 June 1967 to institute the Penal Code and subsequent amendments thereto;

Mindful of law n°82/14 of 26 November 1982 to lay down the organization and functioning of the Higher Judicial Council.

HEREBY DECREES AS FOLLOWS:

Article 1 Persons whose sentences have become final as at the date of signature of this decree shall benefit from remission as follows:

- 1) Commutation of the death sentence to life imprisonment in favor of persons initially sentenced to death;
- 2) Commutation to 20 (twenty) years in favor of persons initially sentenced to death and whose sentence has already been commuted to life imprisonment;
- 3) Commutation to 20 (twenty) years in favor of persons initially sentenced to life imprisonment that has not yet been commuted;

PRESIDENTIAL DECREE, TO COMMIT AND REMET SENTENCES



- 4) **Commutation to 25 (twenty five) years imprisonment in favor of persons initially sentenced to life imprisonment, for misappropriation of public funds and whose stay in prison is equal to or above 10 (ten) years;**
- 5) **Total remission of sentence in favor of persons initially sentenced to a term of imprisonment, for misappropriation of public funds, and whose stay in prison for the same offence is above 10 (ten) years;**
- 6) **Remission of 10 (ten) years imprisonment in favor of persons initially sentenced to a term of imprisonment, for misappropriation of public funds, and whose stay in prison is below 10 (ten) years;**
- 7) **Remission of 03 (three) years in favor persons initially sentenced to death and whose sentence has already been commuted to a term of imprisonment;**
- 8) **Remission of 03 (three) years in favor persons initially sentenced to life imprisonment that has already been commuted to a term of imprisonment;**
- 9) **Remission of 03 (three) years in favor persons initially sentenced to life imprisonment that has already been commuted to a term of imprisonment equal to or above 10 (ten) years;**
- 10) **Remission of 15 (fifteen) months in favor persons initially sentenced to a term of imprisonment below 10 (ten) years but above 05 (five) years;**
- 11) **Remission of 12 (twelve) months in favor persons initially sentenced to a term of imprisonment below 05 (five) years but above 03 (three) years;**
- 12) **Remission of 08 (eight) months in favor persons initially sentenced to a term of imprisonment below or equal to 03 (three) years but above 01 (one) year;**
- 13) **Remission of 06 (six) months in favor persons initially sentenced to a term of imprisonment below or equal to 01 (one) year.**



PRESIDENTIAL DECREE, TO COMMIT AND REMET SENTENCES



Article 2 : For the application of the remission provided hereinabove, minors within the meaning of criminal law who have been sentenced shall in addition benefit from one third of the applicable remission ;

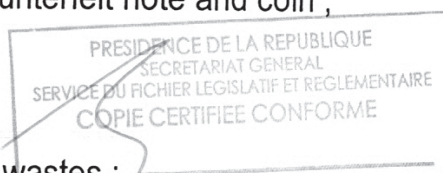
Article 3 : a) The commutations provided under article (1), (2) and (3) above shall take effect from the date of signature of this Decree, the said date being the starting point for the calculation of the remaining term of imprisonment to be served;

b) In case of consecutive sentences, the provisions of Article 1 shall apply to the sentence being served on the date of signature of this Decree, and where the person is free, they shall apply to the sentence to be served first ;

c) In case of concurrent sentences, remission, shall apply to the sentence to be served.

Article 4 : The provisions of Article 1 of this Decree shall not apply to :

- fugitives at the date of signature of this Decree ;
- recidivist offenders ;
- persons imprisoned and sentenced for an offence committed while in detention ;
- persons sentenced for the following offences :
 - capital murder ;
 - corruption, indulgence (undue demand), favor, procuring favoritism, influence, interest in grant ;
 - aggravated theft punishable with death ;
 - undue influence and undue demand ; counterfeit note and coin ;
 - customs or tax fraud ;
 - fraud in official and other examinations ;
 - fraudulent export of currency ;
 - illegal possession and trafficking of toxic wastes ;
 - illegal possession and trafficking of narcotics ;
 - breaches against legislation on arms ;
 - breaches against forestry legislation ;
 - torture.



PRESIDENTIAL DECREE, TO COMMIT AND REMET SENTENCES



The Minister of State, Minister of Justice and Keeper of the Seals is responsible for the implementation of this Decree which shall be published according to the procedure of urgency, and inserted in the Official Gazette in English and French.

Yaounde, the 18 FEB. 2014


Paul BIYA
LE PRESIDENT
REPUBLIC OF CAMEROON
PRESIDENT OF THE REPUBLIC



LA MARCHE EN AVANT, FRESQUE HISTORIQUE DE CELEBRATION DU CINQUANTENAIRE DE LA REUNIFICATION

Par **Ismael BIDOUNG MKPATT,**

*Ministre de la Jeunesse et de l'Education Civique,
Coordonnateur des activités civiles au CNOC*

Cette fresque historique est en réalité une création collective intégrant tous les arts (poésie, théâtre, danse, etc...) pour donner, à travers son montage technique, un spectacle total et original. Elle retrace l'histoire du Cameroun : une histoire en création permanente depuis que notre pays, « Afrique en Miniature », est devenu une réalité contemporaine. C'est notre propre histoire, celle de la diversité et de l'unité. L'histoire qui nous permet de découvrir les fondements de notre destin présent et à venir.

La Fresque historique « la Marche en avant » est un spectacle qui comporte dans son écriture dramatique et son scenogramme, trois tableaux :

Les deux premiers sont constitués chacun de trois séquences et le dernier tableau comporte quatre (4) aires symbolisant et valorisant certains aspects des richesses culturelles de notre pays.

Le contenu dramatique des tableaux est dense et développé conformément à l'évolution chronologique des grands événements de l'histoire du Cameroun.

Le premier tableau fait la genèse et l'évolution de notre pays. La première séquence de ce tableau intitulée « Préhistoire et moyen âge » résume à travers des projections synchronisées des images, des peintures et gravures rupestres etc..., les repères des lentes et patientes transformations de notre pays pendant les temps préhistoriques et l'antiquité, les vestiges de ces époques démontrant que depuis toujours, les races d'Afrique se sont rencontrées au Cameroun.

La séquence 2 intitulée « traite des noirs explorateurs » rappelle le commerce primitif de la traite des noirs.

Un troc qui a permis au milieu du XVI^e siècle, le transport de près de 100 000 esclaves en Amérique. A l'aide des effets spéciaux et projections appropriées sélectionnées, ces faits sont représentés à travers la coupe d'un navire négrier « un schooner » d'environ 170 tonnes du XVII^e siècle avec des hommes et des femmes couchés, entassés de manière à permettre le transport du grand nombre. Ce navire jette son ancre à quelques miles du rivage du Cameroun. La séquence 3 intitulée « Colonisation, Indépendance et Réunification » plonge les spectateurs dans l'histoire du Cameroun moderne qui commence avec la période coloniale. Les jeux et déclamations d'acteurs, les chorégraphies spécifiques vont représenter, rappeler les voyages des grands explorateurs de 1850 à 1880 qui avaient initialement des buts scientifiques et géographiques. Mais très vite, leurs expéditions vont devenir commerciales et politiques. Des rivalités européennes aboutissent au partage de l'Afrique en zones d'influence, puis en colonies. Les frontières de notre pays sont précisées à la conférence de Berlin de 1884 à 1885. Dès lors, a commencé la construction, parfois dans la violence et le sang, de l'édifice sur lequel repose aujourd'hui la Nation Camerounaise.

Après le départ des Allemands en 1916, trois étapes ont marqué l'histoire de notre pays avant son accession à

l'indépendance :
- Le condominium

franco-britannique suivi des régimes de mandat et de tutelle qui ont divisé notre pays et l'ont placé sous l'autorité de la France et de la Grande Bretagne ;

- L'aspiration légitime à l'indépendance pourtant prévue dans les textes de la Société des Nations, puis l'Organisation des Nations-Unies, portée avec passion par nos compatriotes, aura fortement marqué cette période. Elle aura connu plusieurs incompréhensions et débouché sur un conflit armé ;

Avec l'accession de notre pays à la souveraineté nationale, la construction nationale devient prioritaire. A travers le style lyrique du chœur et les jeux d'acteurs, est restituée la quête longue et complexe de la Réunification qui a connu trois phases laborieuses : la première de 1916 à 1945, la deuxième de 1945 au mois de février 1961, et la troisième phase avec la tenue de la conférence de Foumban en juillet 1961. Cet objectif est atteint avec la naissance de l'Etat fédéral du Cameroun.

Par ailleurs, retrouver la paix compromise par une guerre civile larvée est l'autre objectif. Il est atteint





au début des années 1970. Le 02 mai 1972, le pays tout entier célébrera avec faste et dans la paix, la naissance de la République Unie du Cameroun.

En février 1984, le passage de la République Unie du Cameroun à la République du Cameroun, sous la haute impulsion du Président Pau BIYA et en réponse aux appels pressants du peuple camerounais, marque la consolidation de la paix et de l'unité nationale retrouvées.

A travers les prestations synchronisées du chœur des groupes d'acteurs et des chorégraphies spécifiques, la fresque historique « la marche en avant » s'appesantit sur les tares à combattre par tous les camerounais, pour accélérer la marche inexorable de notre pays vers l'émergence. Un combat qui ne sera gagné qu'avec le concours précieux de tous les camerounaises et camerounais.

La célébration du Cinquantième de l'Indépendance et de la Réunification du Cameroun marque dès lors, un nouveau départ pour consolider nos acquis et œuvrer ensemble pour la construction d'un Cameroun plus prospère dans la paix, l'unité, la stabilité et l'équité.

II. Le deuxième tableau intitulé « Pensées dédiées au terroir » dans sa première séquence, rend hommage aux pères de l'indépendance et aux héros nationaux.

La deuxième séquence « fraternité-patriotisme » est celle qui permet de célébrer les concepts qui sont de véritables viatiques qui fondent une Nation forte : le « mieux-vivre ensemble », la solidarité, la fraternité et le patriotisme, etc ...

La séquence 2 intitulée « Traite des noirs-explorateurs » rappelle le

commerce primitif de la traite des noirs. Un troc qui a permis au milieu du XVI^e siècle, le transport de près de 100 000 esclaves en Amérique. A l'aide des effets spéciaux et projections appropriées sélectionnées, ces faits sont représentés à travers la coupe d'un navire négrier « un schooner » d'environ 170 tonnes du XVII^e

siècle avec des hommes et des femmes couchés, entassés de manière à permettre le transport du plus grand nombre. Ce navire jette son ancre à quelques miles du rivage du Cameroun.

La séquence 3 intitulée « Colonisation, Indépendance et Réunification » plonge les spectateurs dans l'histoire du Cameroun moderne qui commence avec la période coloniale. Les jeux et les déclamations d'acteurs, les chorégraphies spécifiques vont représenter, rappeler les voyages des grands explorateurs de 1850 à 1880 qui avaient initialement des buts scientifiques et géographiques. Mais, très vite, leurs expéditions vont devenir commerciales et politiques. Des rivalités européennes aboutissent au partage de l'Afrique en zones d'influence, puis en colonies. Les frontières de notre pays sont précisées à la conférence de Berlin de 1884 à 1885. Dès lors, a commencé la construction, parfois dans la violence et le sang, de l'édifice sur lequel repose aujourd'hui la Nation camerounaise. Après le départ des Allemands en 1916, trois étapes ont marqué l'histoire de notre pays avant son accession à l'indépendance :

- Le condominium franco-britannique suivi des régimes de mandat et de tutelle qui ont divisé notre pays et l'ont placé sous l'autorité de la France et de la Grande Bretagne ;
- L'aspiration légitime à l'indépendance pourtant prévue dans les textes de la Société des Nations, puis l'Organisation des Nations-Unies, portée avec passion par nos compatriotes, aura fortement marqué cette période. Elle aura connu plusieurs

incompréhensions et débouché sur un conflit armé ;

Avec l'accession de notre pays à la souveraineté nationale, la construction nationale devient prioritaire. A travers le style lyrique du chœur et les jeux d'acteurs, est restituée la quête longue et complexe de la réunification qui a connu trois phases laborieuses : la première de 1916 à 1945, la deuxième de 1945 au mois de février 1961, et la troisième phase avec la tenue de la Conférence de Fomaban en juillet 1961. La réunification du Cameroun est effective le 1er octobre 1961. Cet objectif est atteint avec la naissance de l'Etat Fédéral du Cameroun.

- Des projections sur écrans géants des images, des personnages, des événements, des sites historiques, estuaires, navires anciens (schooners), caravelles ou d'autres paysages sont effectuées en synchronisation avec les jeux d'acteurs ;

- Les programmations de mouvements et déplacements de diverses maquettes sont prévues ;

En conclusion, La Fresque Historique « la Marche en avant » sensibilise le public à mieux comprendre les enjeux de l'évènement célébré. Elle retrace fidèlement la chronologie de la genèse et de la marche en avant vers le progrès et le développement intégré du Cameroun. Spectacle total, il permet aux Camerounais de se ressourcer ensemble dans leur histoire en vue de mieux anticiper sur l'avenir. Liés qu'ils sont par le même destin et les mêmes aspirations dans le triangle qui est notre pays, dont l'extrême diversité des aspects physiques, humains, économiques, rappellent l'Afrique entière. Représentée indifféremment en Français et en Anglais, la Fresque Historique « la Marche en avant » consacre la dynamique de l'intégration nationale. Enfin, elle réaffirme l'engagement et la vitalité de la créativité de la jeunesse, des Hommes de culture et des Artistes camerounais à contribuer au succès des activités marquant la célébration des Cinquantièmes de l'Indépendance et de la Réunification du Cameroun.

“THE MARCH FORWARD”, A HISTORIC FRESCO MARKING THE CELEBRATION OF THE FIFTIETH ANNIVERSARY OF REUNIFICATION,

*Ministre de la Jeunesse et de l'Éducation Civique,
Coordonnateur des activités civiles au CNOC*

This historic fresco is actually a collective creation integrating all the Arts (poetry, theatre, dancing, etc...) to give through its technical staging a total and original performance. It gives an account of the history of Cameroon: a history that is being continuously created since our country, “Africa in miniature”, has become a contemporary reality. This is our own history, that of diversity and unity, the history that enables us to discover the foundations of our present life and future destiny.

The historic Fresco “Onward Movement” is a show written as a play with a stage design, made up of three sequences and the last scenes includes four symbolic areas that highlight some aspects of the rich cultural heritage of our country.

The drama content of the scenes is dense and developed in accordance with the chronology of the major events which have marked the history of Cameroon.

I. Scene one is an overview of the origins and evolution of our country. The first sequence of this scene titled “Pre-history and the Middle Age” summarises, through synchronized projections of pictures of rock painting and engravings... the milestones of the slow transformations in our country during prehistoric and ancient times. Remnants of those periods show that Cameroon has always been the meeting place of Africans of various races. Sequence 2, entitled “Slave trade – Explorers” reminds us of the primitive

trade in which black slaves were sold. A barter trade which, in the mid -16th Century, caused about 100,000 slaves to be shipped to America. With the help of special effects and selected, appropriate projections, these facts are showed through the cross section of a slave ship, a 17th Century “Schooner” of about 170 barrels with men and women lying down, piled up so as to



make it possible for the greatest number to be transported. The ship is anchoring a few miles away from the shore of Cameroon;

Sequence three titled “Colonisation, Independence and Reunification” takes the audience back through the history of modern Cameroon which begins with the colonial period. Actors’ performances and declamations, specific choreographic displays seek to represent, recall the voyages of great explorers from 1850 to 1880 which originally had scientific and geographic goals, but whose expeditions very rapidly became commercial and political in purpose. Ri-

valries among European countries resulted into the partitioning of Africa into Zones of influence, then into Colonies. Our country’s borders were clearly stated at the Berlin Conference which was held from 1884 to 1885. Henceforth started the construction, sometimes in violence and blood shedding, of today’s Cameroon nation.

Following the departure of the Germans in 1916, three stages marked the history of our country before its accession to Independence:

- The French and British condominium followed by the mandate and trusteeship regimes which divided our country and put it under the authority of France and Great Britain.

- The legitimate aspiration to independence yet provided for in the instruments of the League of Nations, then

the United Nations Organisation strongly expressed by our compatriots characterized that period. This aspiration resulted in several misunderstandings and an armed conflict.

- With the accession of Cameroon to national sovereignty, nation building became a priority. The lyrical style of the chorus and the actors’ performances re-create the long and complex quest for Reunification underwent three laborious stages: the first one from 1916 to 1945, the second from 1945 to the month of February 1961 and the third stage with the holding of the Foumban Conference in July 1961. The Reunification of Cameroon be-



came effective on 1st October 1961. This objective was achieved with the advent of the federal State of Cameroon. Another objective, the restoration of the peace compromised by a latent civil war was attained in the early 1970's.

- On 20 May 1972, the entire country celebrated lavishly and in peace, the birth of Republic of Cameroon.

- On February 1984, the shift from the United Republic of Cameroon to the Republic of Cameroon under the distinguished leadership of President Paul BIYA and in response to the pressing calls by the Cameroonian people marked the consolidation of restored peace and national unity. Thus, Cameroon has continued its onward movement for the promotion of democracy, peace-building and stability

Through the synchronized performances of the chorus, the groups of actors and specific choreographic displays, the Historic Fresco "Onward Movement" stresses on the defects to be fought against by all Cameroonians to speed up the inexorable movement



of our country towards emergence. This fight will only be won with the valuable contribution of all Cameroonians.

Therefore, the celebration of the Fiftieth Anniversaries of Independence and Reunification of Cameroon marks a new start for us to consolidate our achievements and work together towards building a more prosperous Cameroon in peace, unity, stability and equity.

II. Sequence one of the second scene titled "Thoughts dedicated to the Homeland" is a tribute to the Fathers of Independence and to National Heroes.

Sequence two entitled "Fraternity-Patriotism" is the one which helps to celebrate the values of a strong nation: "better living together", solidarity, fraternity, patriotism, etc...

Sequence three focuses on the way forward, as since independence, Cameroon is a country that matters in the Community of nations. It is now living in tune with the other peoples of the world. Therefore, it is faced with the same challenges that the other countries must overcome. It is the duty of every Cameroonian to contribute to the prestige of our country. Cameroonians must be vigilant, ambitious and ensure that they always consolidate the living solidarity with those living around us, in a spirit of interdependence, within a community with a common destiny, to continue the onward movement for the endogenous, integrated and global development of our country.

The celebration of the Fiftieth Anniversaries of Independence and Reunification becomes a very special moment for profound meditation on the actions which have enabled us to anticipate on future problems, in order to carry on with ensuring the onward movement of a modern, prosperous and united Cameroon.

III. The third scene titled "The March Forward" is subdivided into four parts which represent the cultural areas of our country. The chorus and the groups of artists which represent the Chiefs, the Dignitaries and the peoples of the various regions of our countries will, through their performances, be carriers of their unity, their fraternity, their "better living together", and their unflinching commitment to work hard so as to speed up their onward movement towards emergence.

Concerning the technical aspects of staging, the performance will involve 240 actors and a mega choir of about 300 people. The staging requires experienced actors, artists, choreographers, performing arts technicians. The casting was carried out in the ten regions. An important quota has been al-

located to minority groups particularly the pygmies who contribute in the Centre, South and East cultural area. Relocated sector rehearsals also took place in the regions, then general rehearsals also took place in the regions, then general rehearsals were conducted in Buea. Moreover, several movable settings will be replaced successively.

Concerning sound and light management, special arrangements will help to the production of various kinds of special effects: good quality work that could be done thanks to the equipment made available and the collaboration of several experienced technicians working with competent structures such as CRTV, cultural centres etc.

Giant screen projections at the back of the scene alternate with yard and garden side of characters' images, events, of historic sites, estuaries, ancient ships (schooners), caravels or other landscapes are synchronise with the movements of the actors

The programming of the movements and shifting of the various models;

In conclusion, the Historic Fresco "Onward Movement" is a collective creation that educates the general public to better understanding the stakes of the event being celebrated. It gives a faithful account of the chronology of the origins and the onward movement of Cameroon towards its progress and integrated development. A total performance, it enables Cameroonians to recollect their past, to commune together by helping them to discover the foundations of their present life and their future destiny. It is especially question to consolidate their "better living together" as they are bound by the same history and the same aspirations within the triangle that is our country whose extremely varied physical, human, economic aspects make you think of the whole Africa. Performed in both English and French, the Historic Fresco "The March Forward" establishes the dynamics of National Integration. Lastly, it reaffirms the commitment of Cameroonian men and women of culture and artists with their vitality, their creativity and their youth to contribute to the success of activities marking the celebration of the Fiftieth Anniversaries of Cameroon's Independence and Reunification.

Le Cinquantenaire des Régions

Ouest: Bafoussam

M. MIDJIYAWA BAKARI PREND LE RATEAU DE LA REUNIFICATION

En cette matinée du lundi 17 février 2014, la scène est tout à fait inhabituelle. Le Gouverneur de la Région de l'Ouest, Midjiyawa Bakari, tout de blanc vêtu, râteau à la main est en train de nettoyer allègrement les alentours de ses services, en compagnie de ses collaborateurs, aux rangs desquels, le Préfet du Département de la Mifi.

C'est par ce geste de propreté que le numéro un de la Région de l'Ouest a procédé au lancement officiel de la Célébration du Cinquantenaire de la Réunification, dans sa circonscription de commandement.

A l'issue de cette séance d'investissement humain qui aura mis près de deux heures, le

Gouverneur M. Midjiyawa Bakari, à la tête d'une importante délégation, effectuera une descente dans les services de certaines délégations régionales, au marché. A de



Bafoussam, dans les agences de transport en commun, à la préfecture de la Mifi, ainsi que dans les sous-préfectures de Bafoussam 1er et 2ème.

Après cette descente, M. Gouverneur de la Région de l'Ouest a présidé une réunion dans les locaux de ses services avec l'ensemble des acteurs concernés par la célébration du Cinquantenaire de la Réunification, à l'effet de faire le point des préparatifs et d'arrêter le plan d'exécution du programme régional des festivités. Au cours de cette assise, il a tenu à rappeler le caractère extrêmement important de ces festivités. Il a par ailleurs martelé qu'aucune défaillance ne sera tolérée et que pour ce faire, aucune absence des fonctionnaires, pour des motifs fallacieux ne sera excusée, car la célébration du Cinquantenaire est une affaire de tous !

Sud: Ebolowa

PLUS DE 2000 PERSONNES EN SYMBIOSE POUR LA CÉLÉBRATION DU CINQUANTENAIRE DE LA RÉUNIFICATION

Ebolowa, ce 18 février 2014. Il est 6h30mn. Les populations se rassemblent aux quatre coins de la ville capitale de la Région du Sud. Pour marquer leur attachement à la célébration du Cinquantenaire de la Réunification, plus de 2000 personnes vont battre le pavé des diverses rues d'Ebolowa pour se rejoindre au niveau de l'esplanade des services du Gouverneur.

Une fois rassemblé, le Gouverneur de la Région du Sud va convier tout le monde à faire preuve de patriotisme et d'attachement à l'intégration nationale. La cérémonie va s'achever par des exercices sportifs et récréatifs.



Le Cinquantenaire des Régions

Centre: Yaoundé

LE CENTRE MARCHE POUR LE CINQUANTENAIRE DE LA REUNIFICATION

Les artères de la ville de Yaoundé étaient particulièrement bondées de monde, en cette matinée du 18 février 2014. Et pour cause, la



marche populaire pour la célébration du Cinquantenaire de la Réunification.

Très tôt dans la matinée, les populations se sont réunies devant les sous-préfectures des sept arrondissements qui forment le Département du Mfoundi. A partir de 7 heures, les participants se sont lancés dans une marche, ponctuée à des moments par des exercices sportifs.

Les sept délégations se sont retrouvées au lieu dit Place de l'An 2000. A cet endroit les quelques 2000 participants ont eu à suivre diverses allocutions. Ouvrant le bal des interventions, le Gouverneur de la Région du Centre a appelé les jeunes

présents à intégrer et à mettre en œuvre les valeurs d'unité, de patriotisme et d'intégration nationale.

Suivra un office inter-religieux. Durant celui-ci, le président du Conseil des églises protestantes du Cameroun a prié pour que le Seigneur continue à bénir et unir le Cameroun. A sa suite, l'Imam Mefire Ngoucheme Ousmane va prier Allah pour qu'il bénisse le Président de la République Son Excellence Paul BIYA, sa Famille ainsi que ses collaborateurs.

La cérémonie s'est achevée par des activités sportives et récréatives.

Extrême Nord: Maroua

MAROUA. UN CINQUANTENAIRE DANS LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La ville de Maroua a effectivement pris le train de la célébration du Cinquantenaire de la Réunification ce lundi 17 février 2014.

En début de cette matinée, le Gouverneur de la Région de l'Extrême-Nord, Augustine Awa Fonka, qu'accompagnaient pour la circonstance, Erneste Ewudu Budu, le Préfet du Diamaré, Robert Bakari, le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Maroua, les principaux responsables des forces de maintien de l'ordre, entre autres, a procédé au lancement solennel des festivités de la célébration du Cinquantenaire de la Réunification, par « l'opération Maroua zéro déchet plastique ».

Pour cela, habillés en tenue de sport, les différents participants, parmi lesquels des élèves et étudiants, des commerçants, des fonctionnaires, des employés du secteur public et privé, des leaders politiques et des acteurs de la

société civile, ont investi le « Marché Abattoir », haut lieu de la pollution par les déchets plastiques. Sur les lieux, le Gouverneur, M. Augustine Awa Fonka, a exhorté les populations et les commerçants à faire preuve de civisme dans la protection de l'environnement, et surtout à ne pas attendre la date butoir du 1er avril 2014, fixée par le Gouvernement pour l'interdiction de la fabrication, de l'importation et de la commercialisation des emballages non biodégradables, pour changer leurs habitudes concernant les méthodes d'emballage. A la suite de ce discours, les participants ont procédé au nettoyage du « Marché Abattoir » de fond en comble, en ciblant particulièrement les matières plastiques qui sont très néfastes à l'environnement.

A la suite de cet investissement humain,

le Gouverneur de l'Extrême-Nord a réuni dans ses services tous les responsables régionaux des services publics, para-publics et privés, ceux de l'université de Maroua, les acteurs de la société civile, les opérateurs



économiques d'envergure, les responsables des partis politiques, et les leaders d'associations pour fixer et harmoniser les futures étapes du programme régional de la Célébration du Cinquantenaire de la Réunification, en symbiose avec ce qui se passera ailleurs et particulièrement à Buea.